



CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2019

Le quatre du mois de février deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 28 janvier 2019

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. Ludovic BOUTTET, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, Mme ARMAND Josiane, M. Dominique DEMARE.

Etait excusé : M. Frédéric BRUSQ, donne pouvoir à M. Ludovic BOUTTET, M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL, M. Sébastien GAY, donne pouvoir à Mme Josiane ARMAND.

Secrétaire de séance : Mme Josiane ARMAND

Le compte-rendu de la séance du 17 décembre est approuvé sans réserve.

Désignation d'un nouveau délégué au CCAS

Considérant la démission de Mme Julie Deplatière, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein du CCAS. M. Le Conseil Municipal désigne M. Dominique DEMARE pour siéger au Conseil d'Administration au sein du CCAS.

Désignation des nouveaux membres à la CCVAI

Considérant la démission de Mme Julie Deplatière, le Conseil Municipal désigne :

- M. Ludovic BOUTTET, membre suppléant à la commission Service à la population/cohésion sociale, Mme Armand Josiane restant membre titulaire.
- M. Ludovic BOUTTET, membre suppléant à la commission Tourisme/Culture, Mme Armand Josiane restant membre titulaire.
- M. Ludovic BOUTTET représentant de droit au Syndicat d'Initiative.

Convention de mise à disposition du personnel technique et matériel du SMRBV

Le Conseil Municipal approuve la convention avec le Syndicat du Barrage de Villerest pour régulariser la mise à disposition du personnel technique et du matériel du SMRBV, notamment sur la nature des fonctions exercées par le personnel mis à disposition, l'organisation des interventions, remboursements des frais induits, durée de la convention, résiliation, juridiction compétente en cas de litige.

Remplacement des lanternes énergivores par un passage en totalité en led - SIEL

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux pour le remplacement des lanternes énergivores par un passage en totalité en led, sachant qu'il s'agit de la dernière tranche. Le montant prévisionnel du fonds de concours à charge de la commune s'élève à 4 831,57 €. Le Conseil municipal prend acte que le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage, approuve le montant des travaux et décide d'amortir ce fonds de concours en 5 ans.

Alarme école

Considérant le cambriolage survenu à l'école courant décembre, le Conseil Municipal décide d'équiper l'école d'un système d'alarme. Des devis sont en cours.

Modification des statuts de la compétence Enfance Jeunesse - CCVAI

La CCVAI, par délibération du 13 décembre, a modifié ses statuts de la compétence Enfance Jeunesse, notamment avec le plan mercredi mis en place par les services de l'Etat. La compétence actuelle est générale et ne permet pas de déterminer de façon précise les compétences de chacun (communes/EPCI). Le mercredi est aujourd'hui qualifié de périscolaire alors qu'il était auparavant qualifié d'extra-scolaire. La CCVAI garde l'existant en matière de compétence sur le mercredi et le jeudi avec l'association Familles Rurales. Les communes gardent, quant à elles, la possibilité de mettre en place le plan mercredi. Le Conseil municipal approuve la modification des statuts de la compétence enfance jeunesse de la CCVAI.

Mise en place de l'IFSE REGIE dans le cadre du RIFSEEP

Le RIFSEEP, régime indemnitaire des agents, a été mis en place pour le cadre d'emploi de Rédacteur par délibération du 30/7/2018. L'indemnité de responsabilité des régisseurs doit être intégrée à l'IFSE. Le Conseil Municipal décide l'instauration d'une part supplémentaire "IFSE Régie" dans le cadre du RIFSEEP, et ce, à compter du 1/1/19, d'un montant de 110 € annuel.

Soutien à l'AMF sur la résolution générale du 101ème congrès des Maires et Présidents d'EPCI

M. le Maire donne lecture de la résolution générale du 101ème Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI présentée le 22 novembre. Ce document solennel rassemble les préoccupations et les propositions des Maires de France. Il constitue à la fois la feuille de route de l'année à venir et le mandat pour la négociation que l'AMF souhaite ouvrir avec le Président de la République et le Gouvernement.

Le Conseil Municipal décide de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement.

Questions diverses

- L'Association Musique Danse Balbigny/Bussières sollicite la commune pour une subvention. Le Conseil municipal ne donne pas suite à cette demande et tient à rappeler que la CCVAI propose l'activité "Musique et danse". Une réponse dans ce sens sera faite à cette Association.
- M. le Maire donne lecture du courrier reçu de l'Agence de l'Eau qui explique les nouvelles modalités d'attribution des subventions pour le 11ème programme d'aides pour les installations d'assainissement non collectif. A compter de cette année, le taux est modifié, il passerait à 30 % en faisant une nouvelle demande, et ce jusqu'en 2021, ensuite ce sera 0. Considérant le programme en cours non terminé, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande d'aides auprès de l'Agence de l'Eau.
- L'Assemblée Générale de l'Association au Pays d'Aix et d'Isable aura lieu le 11/2 à 10h à Amions.
- Considérant les travaux de réfection du Bourg à Nervieux, cette année, la course cycliste du Paris/Nice passera par notre commune. Elle se déroulera le 13 mars 2019 entre 13h09 et 13h19. Les cyclistes viendront de St Germain Laval, passeront par St Georges pour continuer sur la Digue et Balbigny.
- Le décret du 19/12/2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes rentre en vigueur le 1er janvier 2021 pour les ERP (Etablissements recevant du Public) de catégorie 4 (salle des fêtes) et au 1er janvier 2022 pour les ERP de catégorie 5 (mairie, école).
- Un tableau de permanence des élus pour la salle des fêtes est mis en place pour les réservations faites à ce jour pour la location de la salle des fêtes.
- Naissances dans les communes de la CCVAI en 2018 : en baisse : Amions, Dancé, Pommiers, St Germain, St Martin, St Paul, St Polgues ; stable : Bully, Luré, Nollieux, St Julien, Souternon ; en hausse : Grézolles, St Georges.

- Une motion relative aux produits locaux a été prise par la CCVAI le 13/12/18.
- Réfection peinture salle des fêtes : trois devis ont été réceptionnés pour ces travaux qui ne seront pas programmés pour 2019. Ce dossier reste donc à l'étude pour plus tard.
- M. le Maire donne lecture du programme des formations des élus organisées par l'AMF.
- MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées)/Pommiers : M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la réunion du jeudi 10 janvier à Pommiers en présence de la MSA/des élus de Bussy Albieux, Ste Foy St Sulpice, Pommiers (Nervieux étant excusé) concernant un projet d'une MARPA sur Pommiers. Suite à une discussion avec les élus le samedi 12 janvier, il a été décidé d'adresser un courrier pour confirmer que la Commune de St Georges ne s'engagera pas sur ce projet, ni sur le plan représentatif (administrateur), ni financier, la mandature présente se terminant dans un an environ.

Fin de séance : 22 h 00

Prochaine réunion : 25 mars 2019 à 20 h 00

Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL

La secrétaire,
Josiane ARMAND

